e.l.m. leblanc

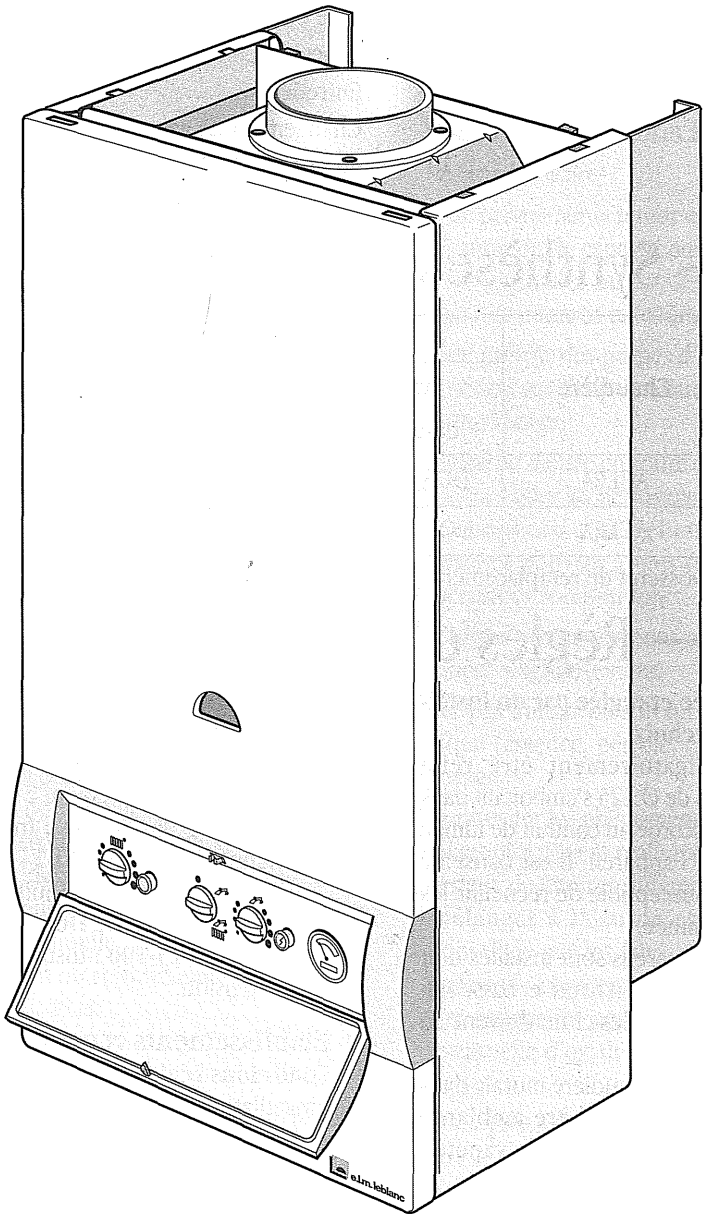

Aclea

Notice technique

Chaudières murales à gaz à tirage naturel et V.M.C.

à 2 services : chauffage et eau chaude sanitaire instantanée

CE 0049

Mise en eau et purge

Attention :

Ne jamais ouvrir le gaz avant d'effectuer la mise en eau.

Les différents raccordements étant effectués, vérifier l'ouverture des robinets de radiateur et des robinets d'isolement de la chaudière et procéder à la mise en eau du circuit chauffage au moyen des robinets de remplissage prévus sur les chaudières équipées d'un disconnecteur.

Effectuer une purge d'air soignée de toutes les canalisations chauffage au moyen des purgeurs disposés à cet effet.

Procéder de façon identique pour le circulateur par le bouchon central (légèrement desserré à la livraison).

Après écoulement normal de l'eau en ces différents points, refermer les purgeurs ou les vis de purge et serrer le bouchon central.

Compléter le remplissage. (Voir chapitre "Règles d'installation").

Vérifier si le bouchon du purgeur automatique est partiellement dévissé.

Positionner le sélecteur d'utilisation sur la position arrêt (symbole ●). Mettre sous tension électrique.

Important :

Il est obligatoire de vérifier la compatibilité de l'appareil avec les conditions locales d'alimentation (Voir les indications de la plaque signalétique et les marquages complémentaires).

Mise en service

L'installateur doit informer l'utilisateur du fonctionnement de l'appareil et de ses dispositifs de sécurité et lui remettre la notice d'utilisation.

Allumer la veilleuse

Le robinet gaz étant ouvert (manette position à gauche), appuyer et maintenir à fond le bouton d'armement du thermo-couple (à gauche) et pousser à fond en même temps puis lâcher le poussoir de l'allumeur piezo électrique (à droite) pour obtenir l'étincelle d'allumage.

Après l'allumage de la veilleuse, maintenir la pression sur le bouton d'armement du thermo-couple pendant environ 10 secondes.

Relâcher : la veilleuse doit rester allumée.

- Lors de la mise en gaz initiale, ou lors d'un démontage, la veilleuse peut être difficile à allumer en raison de la présence d'air dans les canalisations. Dans ce cas, il faut purger en appuyant un certain temps sur le bouton d'armement avant d'effectuer l'opération d'allumage.

Mettre le sélecteur d'utilisation sur la position chauffage et sanitaire (symbole) et le sélecteur de température chauffage sur la position maximale.

Le circulateur se met en rotation (contrôler éventuellement, en dévissant le bouchon central), et pulse l'eau au travers du circuit chauffage.

- Lors de la mise en fonctionnement initiale, il est recommandé de procéder à un dégazage prolongé de l'eau en circulation en travaillant à la température maximale, les robinets des radiateurs étant en pleine ouverture, en procédant si nécessaire à des purges fréquentes sur les points hauts de l'installation.

Après cette opération, il sera nécessaire de contrôler le niveau d'eau ou la pression de l'installation et de rétablir s'il le faut par une adjonction complémentaire et d'équilibrer le circuit chauffage en agissant sur le réglage de chaque robinet de radiateur. En cas de circulation trop importante entraînant des bruits dans les canalisations, il sera possible de réduire celle-ci :

- En manœuvrant le commutateur rotatif situé sur le capot de raccordement électrique du circulateur ; position 1 : débit minimal ; position 2 : débit maximal.
- En agissant sur la vis de réglage du by-pass située à gauche du raccord départ chauffage (en dévissant, on réduit la circulation d'eau dans l'installation).

Réglage du débit gaz

La chaudière est livrée équipée pour un gaz déterminé, le débit est conditionné par le diamètre des injecteurs et la pression d'alimentation du gaz utilisé pour Gaz Butane et Propane ainsi que par le diaphragme pour gaz Naturels. Il n'y a donc pas de réglage à prévoir pour ces gaz.

Une vérification devra néanmoins être faite en contrôlant le débit gaz au compteur après 5 min de fonctionnement.

Réglage chauffage

La règlementation en faveur de l'isolation conduit à une réduction des besoins en puissance "chauffage", les chaudières sont équipées d'un dispositif "puissance ajustable" en chauffage pour s'adapter aux besoins des locaux qu'elles vont équiper. Ce règlage de la puissance chauffage n'a aucune influence sur la puissance disponible en sanitaire.

Pour répondre aux impératifs d'économie d'énergie, nous réglons en usine nos appareils à environ 80 % de leur puissance nominale "chauffage". Le réglage pour accroître ou diminuer cette puissance s'opère de la façon suivante :

- Enlever le bouchon situé sur le dessus de la pipe d'arrivée gaz au brûleur.
- Agir sur la vis à tête moletée pour ajuster le débit, le desserrage de la vis réduit le débit et le serrage l'augmente (vis serrée à fond = puissance maximale).
- Revisser le bouchon.

Indiquer sur la plaque signalétique la puissance à laquelle l'appareil est réglé lors de la mise en service.

Plomber l'organe de réglage.

La chaudière étant prévue pour fonctionner selon deux allures, tout ou peu et peu ou rien, est équipée d'un boisseau de réglage pour faire varier si nécessaire le débit réduit afin d'allonger les temps de fonctionnement de la petite allure (peu ou rien) (le débit réduit peut être ajusté jusqu'au débit minimum).

Ce boisseau est manœuvrable au moyen de la goupille d'arrêt.

Réglage de l'orientation :
- goupille en position intermédiaire pour G.N.
- goupille à droite : position pour Propane et Butane.

Important :
En cas d'extinction accidentelle du brûleur dû à une fausse manœuvre, attendre 2 min avant de réallumer l'appareil.

La longueur minimale de la cheminée ne doit pas être inférieure à 1 m pour garantir une évacuation correcte des produits de combustion.

Mise à l'arrêt

Fermer le robinet gaz sous l'appareil en position point jaune visible ●. Fermer le disjoncteur de sécurité à coupure bipolaire ou interrupteur de commande bipolaire.

Mise en sécurité

V.M.C.

Pour une chaudière **ACLEA V.M.C.**, devant se raccorder sur un **dispositif de type V.M.C.**, ne pas tenir compte de ce chapitre.
Consulter l'additif V.M.C. en fin de notice.

Le dispositif de contrôle d'évacuation des produits de combustion ne doit pas être mise hors service. Ce dispositif est un bilame interrompant l'arrivée des gaz au brûleur en cas de problème d'évacuation des produits de combustion.

Attention :

Toute intervention intempestive sur le dispositif peut entraîner un DANGER pour l'utilisateur.

Dans le cas d'une mise en sécurité répétée :
- Vérifier la bonne évacuation des conduits.

Vérification du fonctionnement du dispositif :
- Déboîter le tuyau d'évacuation.
- Obstruer le coupe-tirage.
- Procéder à la mise en route.
- Vérifier que le temps de déclenchement ne dépasse pas 2 min.
- Remplacement si nécessaire du thermostat de sécurité (seules les pièces d'origine doivent être employées).
- Eteindre l'appareil.
- Rétablir l'évacuation de la fumée.
- Remboîter le tuyau.
- Procéder à la mise en service.

Fonctionnement

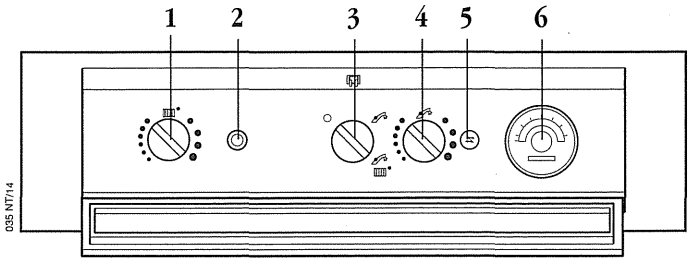

1 Sélecteur de température chauffage

2 Bouton d'armement du thermo-couple

3 Sélecteur d'utilisation :

- Arrêt
- Eau chaude sanitaire
- Eau chaude + chauffage

4 Sélecteur de température eau sanitaire

5 Poussoir d'armement piezo électrique de la veilleuse

6 Thermo-manomètre

- Robinet gaz fermé
- Robinet gaz ouvert

1 - Chauffage et sanitaire

La veilleuse étant allumée (voir mise en service), mettre le sélecteur d'utilisation sur la position chauffage et sanitaire (symbole) et le sélecteur de température chauffage (à gauche) sur les repères suivant la température désirée : le circulateur se mettra en rotation et le brûleur s'allumera.

En fonction de la dissipation de calories de l'installation, la température de l'eau s'élèvera et dès qu'elle aura atteint l'approche du seuil de réglage, le brûleur passera en débit réduit et ensuite s'arrêtera si la température de l'eau dépasse celle demandée par le sélecteur de température chauffage.

En cas contraire, la température de l'eau baissera légèrement et le brûleur passera de nouveau en plein débit.

En cas d'utilisation d'un thermostat d'ambiance, il est conseillé en fonction des températures extérieures, d'utiliser le sélecteur de température chauffage .

2 - Sanitaire seul

Mettre le sélecteur d'utilisation sur la position sanitaire (symbole) et le sélecteur de température d'eau sanitaire, (à droite) sur le réglage désiré : le brûleur s'allumera dès l'ouverture d'un robinet de puisage d'eau chaude, comme sur un chauffe-bain instantané et sans mise en marche du circulateur.

Le sélecteur en position maximale, la température d'eau sera d'environ 65°C. Aux positions inférieures, la température d'eau sera plus faible, mais l'appareil s'allumera également, même avec un faible débit d'eau (3 l/min. minimal).

Le dispositif de modulation permet d'ajuster automatiquement le débit gaz en fonction de la température sélectionnée et du débit d'eau dans les limites de puissance de l'appareil.

Nota :

Il y a indépendance totale entre les réglages de température sanitaire et chauffage ; il est donc possible, le chauffage étant réglé à basse température, de soutirer immédiatement l'eau sanitaire à température plus élevée et vice-versa.

En position (le chauffage n'étant pas en exploitation), le circulateur ne fonctionne pas ; l'utilisation du sanitaire est comparable à celle d'un chauffe-bain mais la chaudière doit rester sous tension électrique.

Pour encore plus de confort, un régulateur de débit d'eau est placé sur le raccord entrée sanitaire.

En cas de faible pression, il est possible de retirer la partie centrale colorée de ce régulateur en dévissant l'écrou du tube de liaison vers la valve eau.

Entretien

L'entretien de la chaudière est à effectuer tous les ans. A la première mise en service et après chaque opération d'entretien, vérifier l'étanchéité de la ligne intérieure gaz.

Nettoyage

Pour nettoyer l'habillage, on peut employer les produits d'entretien habituels du commerce à l'exception de solvants et poudres ou éponges abrasives.

Effectuer annuellement le nettoyage :

- du corps de chauffe (ailettes et circuits), ne pas utiliser de lessives pour le nettoyage des circuits chauffage et sanitaire,
- du brûleur,
- de la rampe porte-injecteurs,
- de la veilleuse (corps de veilleuse et son injecteur).

La remise en route de la chaudière et le contrôle de son fonctionnement s'effectuent après :

- le contrôle du dispositif d'évacuation des produits de combustion,
- le contrôle de la sécurité gaz, vérification mise en sécurité par soufflage de la veilleuse,
- le contrôle de la régulation par la manœuvre du sélecteur de température chauffage,
- la lecture du débit de gaz en chauffage lu au compteur,
- le contrôle de fonctionnement du circulateur,
- le contrôle de la pression d'eau du circuit chauffage,
- la détection des fuites éventuelles de gaz et d'eau (dessin de la page 5 pour légende).

Aucun graissage de robinet n'est nécessaire sur cet appareil.

Remplacement du corps de chauffe

- Isoler la chaudière (gaz, eau, électricité).
- Vidanger le circuit chauffage et sanitaire de la chaudière.
- Retirer l'avant de la chambre de combustion.
- Retirer les thermostats : sur le côté gauche du corps de chauffe (limiteur de surchauffe).
- Dévisser les écrous chauffage et sanitaire du corps de chauffe.
- Libérer le corps de chauffe en tirant vers l'avant.

Remplacement du circulateur

- Isoler la chaudière (chauffage).
- Vidanger le circuit chauffage de la chaudière.
- Débrancher le connecteur.
- Dévisser les 2 fixations du circulateur (arrière du dosseret).
- Retirer le circulateur (en le soulevant légèrement) (dessins des pages 4 et 5 pour légende).

En cas de non utilisation en hiver, vidanger l'installation chauffage, au moyen des robinets et purgeurs prévus à cet usage (vis de purge du circulateur).

Après un arrêt prolongé du chauffage, si le circulateur ne tournait pas à la remise en service, enlever le bouchon central, et procéder au lancement en entraînant l'arbre du circulateur au moyen d'un tournevis dans le sens de rotation indiqué.

Il est d'ailleurs recommandé en période de non chauffage, de faire fonctionner le circulateur chaque mois pendant 5 à 6 min environ.

Changement de gaz

En cas d'adaptation à un gaz autre que celui pour lequel la chaudière est livrée, il est fourni sur demande une pochette comprenant l'équipement nécessaire à la transformation.

Se référer à la notice de changement gaz qui est livrée avec les équipements de transformation.

Elle doit être exécutée par **un installateur qualifié**.

e.l.m. leblanc

Agences e.l.m. leblanc

REGION PARISIENNE :

93000 BOBIGNY : Tél.: 01.48.30.12.13
79, rue de Stalingrad Fax : 01.48.96.87.00

78220 VIROFLAY : Tél.: 01.30.24.83.46
150, av. du Général Leclerc Fax : 01.30.24.55.35

92700 COLOMBES : Tél.: 01.47.60.03.36
4, av. de Stalingrad Fax : 01.47.81.33.29

75011 PARIS : Tél.: 01.43.55.26.50
22, bd Richard-Lenoir Fax : 01.43.57.69.98

75017 PARIS : Tél.: 01.42.63.25.56
31, rue Brochant Fax : 01.42.63.39.29

75019 PARIS : Tél.: 01.42.40.22.15
61, rue Armand-Carrel Fax : 01.48.03.38.94

94200 IVRY-SUR-SEINE : Tél.: 01.49.60.69.03
26, rue Robert Witchitz Fax : 01.49.59.08.80

REGION OUEST :

14000 CAEN : Tél.: 02.31.52.08.31
69, rue Victor-Lépine Fax : 02.31.34.96.32

44100 NANTES : Tél.: 02.40.76.94.91
46, bd Boulay-Paty Fax : 02.51.83.92.54

35000 RENNES : Tél.: 02.99.38.58.34
83, bd de Metz Fax : 02.99.63.79.04

REGION CENTRE-LOIRE :

18000 BOURGES : Tél.: 02.48.70.84.12
12, rue Florentin-Labbé Fax : 02.48.69.05.23

45000 ORLEANS : Tél.: 02.38.62.23.18
10, rue du Maréchal-Foch Fax : 02.38.81.04.63

37700 TOURS-ST-PIERRE-DES-CORPS : Tél.: 02.47.44.33.40
24, av. Lénine Fax : 02.47.32.81.48

REGION AQUITAINE-LIMOUSIN :

33800 BORDEAUX : Tél.: 05.56.92.78.17
102, rue Francin Fax : 05.56.92.05.19

87100 LIMOGES : Tél.: 05.55.77.31.87
2, impasse Daguerre Fax : 05.55.79.51.88

REGION MIDI-PYRENEES :

BAYONNE :
64600 ANGLET Tél.: 05.59.31.08.08
16, rue de l'industrie Fax : 05.59.52.98.98

64000 PAU : Tél.: 05.59.27.11.96
8, rue Baudon Fax : 05.59.27.47.97

66000 PERPIGNAN : Tél.: 04.68.54.77.77
12, rue Fernand Forest Fax : 04.68.55.13.45

31200 TOULOUSE : Tél.: 05.61.47.70.60
64, rue de Fenouillet Fax : 05.62.72.01.69

REGION NORD :

59000 LILLE : Tél.: 03.20.52.28.56
8, rue Molière Fax : 03.20.88.43.42

REGION EST :

BESANCON :
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE Tél.: 03.81.80.73.71
Z.I. de Thise - route de Besançon Fax : 03.81.50.16.41

54000 NANCY : Tél.: 03.83.35.02.84
6, rue Foller Fax : 03.83.37.23.67

57000 METZ : Tél.: 03.87.63.23.02
105, rue Kellermann Fax : 03.87.56.07.90

51100 REIMS :
Z.A. LA NEUVILLETTE Tél.: 03.26.04.89.65
24, rue de Bétheny Fax : 03.26.04.89.63

STRASBOURG :
67460 SOUFFELWEYERSHEIM Tél.: 03.88.20.20.66
30, rue des Tuileries Fax : 03.88.20.57.54

REGION SUD-EST :

13010 MARSEILLE : Tél.: 04.91.78.67.00
97-99, av. de la Timone Fax : 04.91.83.07.21

34000 MONTPELLIER : Tél.: 04.67.65.76.75
49, rue Frédéric-Bazille Fax : 04.67.22.59.28

06300 NICE : Tél.: 04.93.89.64.10
19, rue Beaumont Fax : 04.93.89.35.67

83200 TOULON : Tél.: 04.94.24.31.86
13, rue Gorlier Fax : 04.94.24.38.21

84000 AVIGNON : Tél.: 04.90.89.10.51
23, route de Montfavet Fax : 04.90.87.74.38

REGION AUVERGNE - RHONE - ALPES :

69008 LYON : Tél.: 04.78.00.02.39
154, av. du Général Frère Fax : 04.78.76.26.09

03100 MONTLUCON : Tél.: 04.70.29.09.96
34, quai de Verdun Fax : 04.70.29.96.50

38000 GRENOBLE :
10, rue Léon Sestier Tél.: 04.76.49.53.60
Z.A. le GEAI Fax : 04.76.70.26.76

CLERMONT-FERRAND :
63540 ROMAGNAT Tél.: 04.73.62.00.00
Centre Commercial "Les Perouses" Fax : 04.73.61.13.69

Siège social

e.l.m. leblanc 123, 125 rue Diderot - 93711 Drancy Cedex
Téléphone : 01 43 93 30 00
Télécopieurs Service Commercial : 01 48 30 86 21 - Service Après Vente : 01 48 32 42 03

REF. N° 94497B - DOCARET 01.45.80.20.30 SIAT - Drancy